

La lutte antidoping

est bien engagée

Le « colloque européen sur le doping et la préparation biologique du sportif de compétition » s'est déroulé dans les salons du Casino d'Uriage (F.) en janvier. Pour la première fois une assemblée internationale, composée de médecins, de pharmacologues, de biologistes, de juristes, de dirigeants, d'athlètes et de journalistes, abordait de front le problème du doping dont l'importance et la gravité n'échappent à personne. Dès l'ouverture des débats, le colonel Crespin, installé à la présidence, avait placé ce colloque sous le double signe du courage et de la vérité. Les multiples aspects de ce problème, au demeurant très complexe, furent donc développés, analysés, traités avec une rigueur scientifique, mais aussi avec beaucoup de conscience humaine. Les causes du doping furent dégagées, ses effets immédiats et secondaires mis en lumière. Des définitions furent apportées. Et un plan de bataille antidoping, un plan raisonnable, réaliste, fut établi, qui recevra un début de réalisation.

Au terme des débats, une motion fut adoptée. Il suffit de la lire attentivement pour en comprendre l'immense intérêt:

« Le premier colloque européen réuni à Uriage les 26 et 27 janvier, propose la motion suivante:

1. Le doping n'est pas la préparation physiologique de l'athlète. Cette préparation est essentielle et doit rester sous contrôle médical.

Est considéré comme doping l'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue, ou à l'occasion, de la compétition, et qui peut porter préjudice des poursuites pénales à l'intégrité physique, psychique de l'athlète.

Le colloque européen condamne le doping tel qu'il est défini ci-dessus.

2. Le colloque considère que le recours au doping constitue une infraction ou un délit sportif, justiciable de la juridiction disciplinaire de chaque fédération ou organismes sportifs, sans préjudices des poursuites pénales en vertu des législations en vigueur.

3. Le colloque constate qu'il est urgent et indispensable qu'une instance internationale étudie et normalise les règles sportives dans les différents pays.

En attendant cette unification, les règlements sportifs d'un pays seraient applicables, au même titre que la loi, à tout compétiteur.

4. Le colloque souhaite la création d'une commission internationale avec mission:

a) d'attirer l'attention du sportif, du milieu médical, de l'éducateur et l'opinion publique sur la nocivité du doping;

b) d'étudier le comportement du sportif dans sa conduite de compétition et de promouvoir les principes d'une préparation rationnelle de l'athlète;

c) de dresser et de mettre à jour régulièrement, par une commission permanente, une liste de moyens employés pour le doping et des méthodes utilisables pour leur dépistage. Les résultats des travaux de cette commission seront transmis aux organismes responsables de chaque pays.

5. Le colloque demande l'insertion, dans le statut de chaque fédération ou organismes sportifs, d'une clause au terme de laquelle le licencié s'interdit d'avoir recours au doping et s'engage à se prêter à toute vérification, même inopinée, notamment à des examens médicaux, cliniques et biologiques sur sa personne. Toutes précautions seront prises pour que ce contrôle ne nuise pas à la compétition.

6. Le colloque demande que la commission se réunisse dans un mois.

7. D'ores et déjà, le colloque signale que tous les agents de doping sont dangereux pour l'organisme, que des moyens efficaces de protection sont connus pour savoir s'il en a été fait usage (en particulier les psychamines et les autres excitants du système nerveux, les opiacés et leurs analogues de synthèse, les tranquillisants, les modificateurs cardio-vasculaires et respiratoires, les hormones, etc.).

Une étude physio-pathologique doit être poursuivie en ce qui concerne les substances qui pourraient être utilisées dans la préparation rationnelle du sportif.

8. Le colloque constate que l'un des moyens les plus importants de lutte contre le doping est la préparation rationnelle, c'est-à-dire l'étude des principes d'hygiène corporelle, alimentaire, d'entraînement physique, psychologique et, par conséquent, l'encouragement à la formation de plus en plus nombreuse de cadres médico-sportifs compétents.

Le colloque affirme sa volonté, puisque contribuant par le sport à l'amélioration de la santé, de lui garder son caractère hautement éducatif. »